

Επαρχίαν Χερσονήσου  
Κοιλα.

(1)

148

Bulletin de Correspondance Hellénique. 1912. pag. 285-305.  
Voyage dans la Chersonèse et aux îles  
de la mer de Thrace. par M. M. Ch. Picard et  
A. J. Reinach.

Koila.

A. Haurot<sup>te</sup> a fait valoir les motifs qui permettent de placer  
à Kilia, au nord de la baie située au Nord-Est de Madystos,  
l'antique Koila ou Koile. Il faut avoir du soin  
non à la profonde échancrure qui donne à cet en-

  
AKΑΔΗΜΙΑ AΩΗΝΩΝ  
scription déjà connues et une ville métropole attestent  
l'importance prisé par cette ville à l'époque romaine (1).

Aux faits réunis par Haurot<sup>te</sup>, il convient d'ajouter ce  
que nous apprennent les monnaies. Koila a émis de  
puis Hadrien des deniers portant au droit la tête  
de l'empereur, au revers: Ael(sianum) municip(i-  
um) Corla(norum).

Avec Tisatos, Koila est la seule ville de Chersonèse  
qui frappe monnaie sous l'empire (2). Comme, à  
cette époque, Madystos n'a pas de monnayage, comme

(1) B.C.H., IV (1880), p. 510 et suiv.; cf. Dumont-Homol-  
e, Mel., p. 498, et note 2.

(2) Brit. Mus. Catal., Thrace, p. 191.

d'autre part elle n'est pas mentionnée par Pline<sup>(1)</sup>, et que l'existence, à une demi-heur de distance, de deux villes importantes à la même époque est peu probable, il est permis de penser que c'est Koila qui fut le grand débouché des îles de la Chersonèse, au moins depuis Hadrien, par qui elle avait été élevée au rang de municipie. On voit qu'elle prend le titre de [αρχοπόλις] Koilarū ~~τεκτονίας~~. ~~τεκτονίας~~

(1) C'est sans doute pour erreur que Pline (IV, 49) mentionne un portus Coiles et Panhermus sur le chemin menant d'Elassos, ~~vers~~ <sup>vers</sup> le golfe Mélas. Holmée, III, 11, 2 place au contraire la stratégie de Thrace la

## ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΟΗΝΩΝ

Cernant en Chersonèse une la région qui nous occupe, Koila, Testa, et Kallikotis. Quelques manuscrits ajoutent à ces noms de principes Kypidia et Madis et Maï (sic). On a reconnu avec raison Madistas dans Madis et Kypidous dans Kypidia. Strabon atteste que Krithotes était en ruines de son temps (ourtant Krithotes est encore citée par Pline IV, 48, comme une place de l'intérieur de la Chersonèse); il mentionne Madistas et Testa, et non Koila. On peut conclure de ces données diverses que Koila fut un principal développement après qu'Auguste eut annexé la Chersonèse aux domaines impériaux. La prospérité, acquise aux dépens de Madistas, dura sans doute assez tard, puisqu'aux conciles

3  
150

sois<sup>(1)</sup> Elle a une longue<sup>(2)</sup>, et célèbre des juifs<sup>(3)</sup> Il n'est pas impossible que elle ait été, à cette époque, le siège de l'administration des domaines impériaux en Chersonèse.<sup>(4)</sup> quelques inscriptions latines, qui en proviennent certainement, ont été transportées par la suite de Nicée et d'Éphèse, l'évêque de Kœlô, Modeste, et Kallipolis, est dit *Caëensis episcopus.* de mur byzantin, dont nous parlerons plus loin, peuvent remonter à cette époque.

(1) BCH, IV(1880), p. 519.

(2) *Ibid.*

(3) Kipart, *Amphipolis*, p. 849, n. 178. Les noms de l'<sup>2<sup>e</sup></sup> co<sup>2<sup>e</sup></sup> AOHNn<sup>2<sup>e</sup></sup>N pour Flavius Eugenius permet, semble-t-il, de placer l'inscription à l'époque de Trajan.

4. BCH, IV(1880), p. 512. L'inscription, à laquelle nous avons déjà fait allusion, mentionne la construction d'un aqueduc et de théâtres élevés, en 55, aux frais d'un certain Tiberius Claudius Faustus, qui appartient à la *familia Caesaris*. Cf., plus loin, l'inscription relative à un *Collegium Larum*, sans doute constitué aussi par les affranchis ou les esclaves impériaux.

à Madiflos (1); aussi peut-on présumer qu'une partie des inscriptions recueillies à Madiflos doit être originale de Koila.

151

Il n'y a presque aucun vestige actuellement visible qui puisse donner la preuve de l'ancienne prospérité de la ville. Choiseul-Gouffier signalait comme seule ruine apparente de son temps « un mur antique terminé par une tour ronde » (2). Nous avons revu ces restes, qui demeurent considérables. Ils sont d'époque byzantine. Le mur est large d'environ 1,50 m et construit en pierres grossières assemblées sans mortier. À une partie la mieux conservée, d'une longueur de 30 m.

environ, il descend d'un peu perpendiculairement à la côte actuelle de la baie. La tour est à droite de la route; son diamètre est de 7 m environ; elle est séparée en deux par un mur de refend et construite dans le même appareil que la muraille d'enceinte. La seule différence est la présence de deux lits de briques, situés l'un à

(1) Cf. notamment BCH, IV (1880), p. 512; CIL, III, 724; et ci-après, l'inscription relative au Collégium Lacum.

(2) Voyage pittoresque, III, p. 378-381, pl. 54-56 avec des vues intéressantes de Maitos et de la baie de Kilia.

1<sup>m</sup>. l'autre à 5<sup>m</sup>. au dessus du sol, et composés de trois assises superposées. Au dessus de chacun d'eux, une assise plus régulière de parpaings est apparente de l'extérieur.

Tels quels, ces restes nous donnent du moins quelque idée du tracé de la ville antique; elle s'étendait, semble-t-il, dans la plaine alluvionnaire au fond de l'anse; son rempart occupait la côte des collines environnantes. Comme à Madlitas, la nécropole était au delà, plus profondément dans les terres, entre le rempart et le Petit défilé, le plus haut

<sup>soixante</sup> mètres au dessus de la mer, sur le flanc de ce côté <sup>de la baie</sup> **AKAΔHMIA** <sup>on trouve de nombreux</sup> **AOHNnN**

C'étaient <sup>des</sup> <sup>beaux</sup> <sup>anciens</sup> <sup>édifices</sup>, dont nous aurions à reconstituer le déblai des fondations de mur mentionné; on voit reparaitre en quelques endroits les assisements de l'enceinte; au Nord-Est du fond de la baie, près de constructions modernes, il existe encore une tour, dont le diamètre est égal au diamètre de celle que Choiseul-Gouffier signale.

Un tchiflik, dit Lebara, occupe à peu près seul aujourd'hui l'emplacement de la cité disparue. On y a apporté un sarcophage orné de têtes de bétail, assez semblable à celui que nous publions ci-dessous.

sont, mais antipigraphes (1). Les autres antiquités <sup>153</sup> rassemblées au même lieu par le hasard des découvertes récentes avaient été déjà vendues lors de notre passage (2).

A Kilia, fontaine Christophorides; deux sarcophages de granit violet, servant de base à la fontaine, trouvés dans les terrains du Chiflik Lebara. Hauteur: 8<sup>m</sup>.56; dimensions des grands côtés: A, 2<sup>m</sup>.32; B, 2<sup>m</sup>.30. Longueur des petits côtés: 8<sup>m</sup>.91; épaisseur des parois: 8<sup>m</sup>.19. La face supérieure est antipigraphique et sans décor. Sur la face basse, page A au centre, un cartouche de forme ovale, avec l'inscription:

AKAΔHMIA AOHNNAI

des latérales; de chaque côté une guirlande plate - sans détail, appuyée au coin de la case sur une tête de filia; sur les faces latérales, même guirlande, surmontée d'une rosace circulaire; travail mediocre. La première ligne de l'inscription commence à droite et continue à gauche du cartouche central; le reste est sur le cartouche même. Lettres très usées; haut., 0<sup>m</sup>.05 pour la 1<sup>re</sup> ligne

(1) Haut., 0<sup>m</sup>.47.

7

154

et la dernière;  $\theta^m$  035 pour les autres. Ligatures.

ΑΙΔΙΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΗΣ ΕΠΕΓΡΑΥΤΗΝ ΣΟΡΟΝΕΑΥΤΣ  
ΚΑΙ ΤΙΣ ΥΜΒΙΘΜΟΥ ΟΝΗΣΙΜΗ-ΚΑΤΕ  
ΛΙΤΤΕΝ ΜΟΙΗΘΡΕΨΑΣ ΑΜΟΥΔΑΙ ΛΙΑΖΩΣΙ  
ΜΗΜΗΝΗΣ ΧΑΡΙΝ ΠΕΔΩ ΚΑΑΥΤΗ  
ΤΗΝ ΥΠΕΡΑΥΤΗ ΣΤΕΙΜΗΝ ΚΑΙ ΤΗ  
ΜΑΡΜΑΡΙΝΗ ΣΟΡΟΝ ΕΙΔΕΤΙΣΤΟΛ  
Η ΣΗΕΤΕΡΟΣ ΑΝΥΞΑΙΤΗΝ ΣΟ  
ΡΩΤΑΥΕΝ ΔΩΣΕΙ ΕΙΣΤΟΝ

ΦΙΣΣΚΟΝ

μηθρεψασ αμουδαι λιαζωσι  
[ω]

ΑΚΑΔΗΜΙΑ

ΑΘΗΝΩΝ



μηθρεψασ αμουδαι λιαζωσι  
[ω]

μαρμαρίνης σορού εί δέ τοι τολ-

[ων] έπειτα αυτοφα τοι εο-

ρ, τοι εί δέ τοι

φισσκον.

passage (1).

Les épithèses de ce type ne sont pas moins nombreux en Chersonèse de Thrace que dans toute la Thrace et le Nord Ouest de l'Asie-Mineure, au II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècle de notre ère (2). A Kilia même, A. Houette en

(1) Le propriétaire du tchiflik nous a dit avoir en sa possession un bas-relief représentant un enfant fils d'un cavalier vêtu d'un manteau gris et portant sur dessus de sa tête une étoile à huit branches. Il nous a montré là un ex-voto aux dieux de la mer. On nous a signalé aussi

ΑΚΑΔΗΜΙΑΙΑ ΑΟΗΝΩΝ



Δίγιος

Δίγιος Τυρναβός

Δίγιος Ζιρνζόπολης (?)

(2) CIG 2015 et 2016, add.; Rett. IV 1901, p. 171, 17.; II 1902, p. 246. Les Mélanges Dumont-Homolle en 1901 ne me considèrent pour la Thrace; cf. p. 515, note 1, B; (index). Il existe des épithèses publiées dans le recueil peu connu fondé par Eustathios Athénien, 1894, p. 177; p. 291-313. Nous en ferons connexions prochainement quelques autres, qui sont conservées à Istanbul. Plusieurs points relatifs aux épithèses de ce type sont discutés par B. Keil, Über Kleinasiatische Grabinschriften, dans Hermes, 1908, p. 592 et suiv. et dans la dans la dissertation de H. Steinler, Die griech. Grabinschriften Kleinasiens (Halle, 1910).

trouvé une (?) On y constate, comme dans la notre l'absence totale de l'iota indicant un datif singulier. L'inscription de la fontaine Christoforidès paraît, pour certains détails orthographiques, plus négligée encore. On remarquera, ligne 1, que le lapiside a écrit εαντα pour ειαντα [1]. A la dernière ligne, le redoublement du Σ dans γίους est une particularité grammaticale plutôt qu'une négligence. Fiscus est un des termes latins les plus fréquemment adoptés dans le bientôt grec (2). Il est toujours transcrit γίους. Cependant, d'une façon générale, la gémination de la consonne devant une autre consonne est un fait reconnu de la grammaire hellénistique (3).

158

(1) B.C.H., XVI (1880), p. 514; Dumont, Inscriptions hell., 1902, p. 102.

(2) Cf. Schlingensief, die Orthographie lateinischer Wörter im griech.

Inschriften (Munich, 1899) et D. Magier, de Romanorum juris publicis vocabulis in graecum conversis, Leipzig, 1903, p. 73.

(3) Cf. A. Thumb, die griech. Sprache im Zeitalter des Hellenismus, 1901, p. 20, et Handb. der gr. Dialekte, 1909, p. 260, par. 15; Ed. Mayser, Grammatik d. griech. Papyri, 1906, p. 216.

On comparera le redoublement du τ après un ν, dans une inscription archaïque d'Éphèse; cf. Hogarth, The archaic Ar. temple, 1908, p. 120.

Peut-être, sur l'Hellespont, doit-on le considérer <sup>15</sup> comme une survivance du dialecte colien, où ce redoublement du sigma est ordinaire (1).

La substitution de ε à ι dans Ispin est également un phénomène de la langue hellénistique, qui coïncide avec le développement de l'iotacisme (2). Ces indices s'accordent avec la complication des caractères épigraphiques, les noms d'Ælius et d'Ælia, pour faire placer l'inscription vers la fin de l'époque antonine.

Le libellé même de l'inscription est curieux; Ælius A-  
pollonides, qui a suivi ~~la mort~~ sa pitié filiale, cf. rappel-  
le assez sombrement; mais sans nécessité précise, les hor-

**AKΑΔΗΜΙΑ** τάνακας της πατρίδος, p. 251 254 259 400 401

Hermes, 1910, p. 69. Pour d'autres exemples de redoublement du σ redoublé par Dumont-Homolle, Mél., note de la page 492, et 61<sup>st</sup>; 111<sup>er</sup>; 117<sup>er</sup>. Une inscription de Thasos, inédite, donne le nom d'Επασχυρόδια. Sur une stèle de Pergase, on trouve Ἀπολογῆς; cf. Arvanitopoulos, Θρακία Μαργα-  
ρού, n° 126, p. 364.

(2) Ed. Mayser, L. L., p. 89. Pour une liste d'exemples de ce phénomène dans les inscriptions thraces, cf. Dumont-Homolle, Mél., note de la page 492; cf. aussi les suppléments de la *Opusculum iocundissimum* (plus haut, p. 289, n. 1). On comparera, plus haut, la forme ογκων, p. 282, et n. 1).

neurs qu'il a rendus à sa mère (1); il a édifié le présent sarcophage pour lui et sa femme; les menaces légales qui terminent l'épitaphe ne s'appliquent évidemment qu'à la sépulture sur laquelle elles sont inscrites, et ne concernent point le sarcophage d'Elia Zosimé (2).

Le montant de l'amende était sans doute inscrit sous la dernière ligne; l'usure produite par les eaux n'en a laissé aucune trace. On ne nous a montré à Maitos qu'une seule inscription venue de Koila. C'est un fragment d'inscription latine, sur pierre calcaire (fig. 1):

chez Constantinos Kpriakes Klissa, haut. 0<sup>m</sup> 25; larg. 0<sup>m</sup> 49; ép.,  
Q<sup>m</sup> 15 La pierre n'est complète que dans son tiers supérieur. Haut. 10  
tellee, 0<sup>m</sup> 25 pour la première partie et 0<sup>m</sup> 10 pour les autres. Pe-  
tit apice:

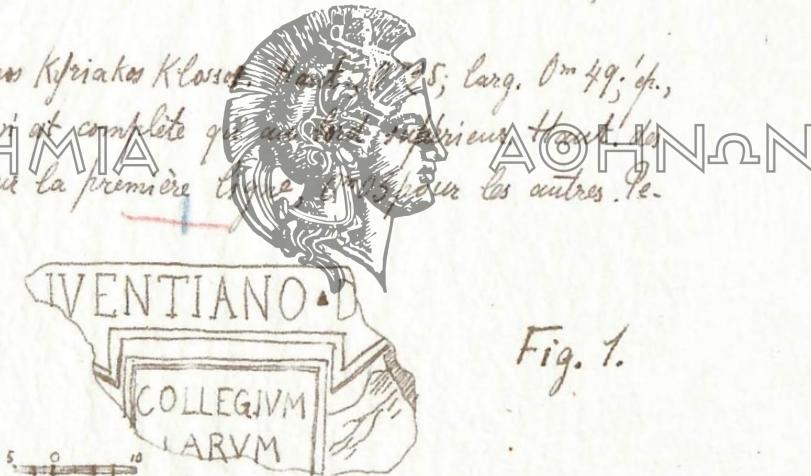


Fig. 1.

[?d]iventiano d[onum] dedit?]

Collegium

[L]arum

L'inscription Collegium [L]arum occupe un cartouche raph-

(1) L'expression *maliziosus* est fort incorrecte; 1.4, *vidima* ne semble pas avoir son sens ordinaire de donner en autre; c'est

(2) L'expression *qvir oopis rautur*, est caractéristique.

pelant celui du sarcophage Christophorides ci-dessus publié et du fragment copié à l'église H. Georgios par A. Hamotte (1). Cette disposition porte à croire que l'inscription dont nous nous occupons ici provient aussi d'une sépulture. Ce serait alors le nom du mort qu'il faudrait restituer à la première ligne (2). Le sarcophage paraît le don d'un collège funéraire. Aucun collegium Larum n'était connu jusqu'ici en Thrace; et aucun des 7 collèges qu'on y a signalés n'est spécialement funéraire (3).

un simple renforcement de l'époupha comme l'époupha de la 1<sup>re</sup> ligne est un renforcement de l'époupha.

(1) B(H. V 1880) N° 10. Nous avons reproduit ce fragment en place. Il fait partie d'un sarcophage conservé dans la cour de l'église éccl. Xpote Katoliki, et dont l'inscription a été publiée par Boeckh; cf., ci-dessus p. 306, n. 1.

(2) Si notre restitution diventiana est acceptable, le défunt ainsi honoré par ses collègues serait un Thrace d'origine. Ce nom n'a pas encore été signalé, à notre connaissance, dans l'onomastique thrace, mais les noms commençant par *di* sont nombreux, noms de peuples comme *Digori*, de ville comme *Divellum*, ou d'hommes comme *Didas*, etc.

(3) Pourtant l'<sup>o</sup> n° 205 du Rec. des inscr. relatives aux corporations de Romains, de Walzing (t. III de l'Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains,

180

La nécropole de Kilia, exploitée surtout, dit-on, depuis 1900, a enrichi les antiquaires des Dardanelles et de Smyrne. Le feu consul des Etats-Unis aux Dardanelles, Frank Calvert (1), avait acquis beaucoup d'objets provenant de fouilles clandestines. Ces pièces res-

(1899); est une inscription de Godilipoli qui pourrait être funéraire. Les collegia Larum actuellement connus ne sont pas très nombreux; cf. Waltzing, L.L., CIL, III, 4038, 4799; V, 4440; VI, 671; pour les 7 collèges connus en Thrace, cf. Waltzing, n° 204-210.

(1) Mort le 12 août 1908 (cf. sa biographie dans la Zeitschr. für Ethnol., 1908, p. 92). ~~une partie des~~ pièces trouvées ou acquises par Calvert ont été vendues par lui; ~~ou son~~ son frère Frederick Calvert, ou à l'Institut de Thymbris, près d'Hissarlik. Dans aucune de ces deux collections, on ne nous a signalé de pièces venant de Kilia même. Un catalogue manuscrit de la collection Frank Calvert a été dressé, il y a une dizaine d'années, par F. Thiersch. À ce catalogue se riferont les n° que nous donnons.

La collection ne comprend qu'une seule inscription, gravée sur un bas-relief funéraire (n° 404).

Plaque de marbre blanc rectangulaire; haut., 0m.75;

long., 0m.45; ép., 0m.10. Stèle à fronton triangulaire; tenon d'attache à la partie inférieure dans le champ du relief, à droite, une femme drapée, assise sur un siège également drapé, les pieds sur un tabouret, la main droite posant sur les genoux, la gauche soutenant la tête. Devant elle, debout, un homme imberbe, vêtu d'un himation, les pieds chaussés de sandales; il donne la main droite à un jeune garçon, drapé de même sorte, et qui avance derrière lui; le relief déborde un peu sur le cadre, à gauche.

L'inscription occupe la bande au dessous du fronton; lettres peu régulières <sup>0m.02 environ</sup>

ΑΚΑΔΗΜΙΑ



Μαραιώ

ΑΘΗΝΩΝ

*τελεταπος αντι*

*τελετην χαριτ.*

On retrouve dans cette inscription assez grossière les particularités et les fautes déjà connues par les inscriptions grecques-romaines de la Chersonèse. Les formes Καρδίως pour Καρδίων, ιδως pour ιδίως, ne doivent être sans doute tenues que pour négligences du lapicide (1) Le nom de Tiberius Claudius est à rapprocher de celui du Tiberius Claudius Faustus qui construisit à Koska un aqueduc et des bains. Comme Faustus, Maraios appartient à la fami-

(1) La forme Καρδίδιος s'est pourtant déjà rencontrée; cf.

Pape, Gr. Sigillenamen, s. v. Καρδίδιος

lia Caesaris (1) Prima semble être précisément une affran-  
chie impériale.

(1) Cf. p. 286, n. 6. Le nom de Mafrios n'est connu que pour celui du satrape de Babylone qui combattit Alexandre; mais il peut avoir été d'origine cappadoce ou traco-phrygienne; on sait par Hesychius l'existence d'un Mafrios, où Ζεὺς οὐαὶ Μαφί, qui on rapprochera naturellement de Maraca, une des plus vieilles cités de Cappadoce; par Stephen de Byzance, on connaît une ville de Mafrius en Bithynie. Lucien, Toxaris, 44, appelle Mafaria la fille d'un roi du Bosphore Cimmérien. Un vase du Louvre porte le nom de Mariris, un autre de Maoris. Pont ceux de Mazaxaca et une pauplade de marines, celui de Mafios. Enfin, la pointe Sud de ce plateau s'appelait Mafriat (Strabon, VII, 51. — Tzetzes, vett. d'ophr., Cass, 534).

Il est à noter que, Vases: N° 253 petit vase à quatre anses et à couvercle en cloche, façonné à la main; argile brun-rouge, grossière; décor linéaire incisé. N° 254, coupe à relief et à décor végétal. N° 258, id. N° 259, id. Ces trois vases sont de fauves spécimens de terre sigillée.

Terres-cuites: N° 265 à 267: types de Telephoros. N° 268: statuette de personnage viril décapé d'un himation. Le bras droit est enveloppé; ci l'arrière du socle, inscription gravée, ΦΛΑ...ΙΜΜΑ. N° 269: jeune fille tenant une ardoise à écrire. N° 270, 273: types de femmes assises.

N° 274: statuette de femme enceinte. N° 275-276: guerriers scythes ou grecs; jambes roquées et mobiles; sur le dos du n° 276: Marouot Adru... l'Ayo... N° 277: cheval, jambes roquées<sup>1</sup> et mobiles. N° 280: deux enfants luttant; n° 281: Eros couronné des pompons; n° 282: Eros monté sur un bœuf; n° 283: Eros conduisant un bœuf; n° 285: Eros jouant de la cithare; n° 286: Eros s'appuyant sur une petite Nike;

profis étant la femme thraco-phrygienne du mot grec *μαρούσα*, les Gr. ont appellé Marcovia la pointe Marcovata (Hecat., II, 2, Mela, II, 2, et Plin.

## ΑΚΑΔΗΜΙΑ ή Μαρτυρία ή Μαρτυρία ή Μαρτυρία

mer qui baigne ce promontoire (Phylaque, chez Hippocrate, Astz., II, 40); peut-être faut-il corriger ce mot en Marcovia, qui est également le nom d'une des montagnes au voisinage de Smyrne; on le rapproche aussi de Mastifa, ville de Paphlagonie.

Les vases et stèles, toutes venues de Kilia ne sont pas rares dans la partie de la collection Frank Calvert qui est demeurée aux Dardanelles. Ces pièces, achetées en 1900, proviendraient de la nécropole située au Nord-Ouest de la baie de Kilia, depuis le tchiflik Lebara jusque sur les pentes des collines qui encercent l'emplacement de la ville antique et rejoignent le massif du Mal-Tépé<sup>(1)</sup>. Les tombes ou pilorées, très nombreuses, étaient de modèles divers, quelques-unes formées par des pithoi, d'autres aménagées avec des plaques de pierre de terre-cuite.

Les sarcophages de la fontaine et strophoïdes et des tchiflik Lebara peuvent être comparés aux deux sépultures les plus riches<sup>(2)</sup>.

Nous signalerons ici les pièces toutes les plus importantes que la collection Frank Calvert doit à cette nécropole.

(1) Kiepert, Special-Karte vom westl. Kleinasien, I cote 163.

(2) Cf. aussi les sarcophages signalés par A. Houette, BCH, IV (1880), p. 511. Frank Calvert avait tenté quelques recherches sur l'emplacement du Mal-Tépé, où l'on pouvait espérer retrouver l'Acropole de l'ancienne ville. Les sondages ne firent atteindre que le roc.

n° 287: Eros jouant avec une oie. n° 288-289: Aphrodite. n° 290-293: quatre permes de Dionysos. n° 294: Tiphé assoupie par l'ivresse.

Objets divers: n° 297 à 337: lampes d'argile; n° 338 à 345: bronzes (1); n° 345: flèche en bois; pectoral à trois faces très allongée, haute de 0m.028 à 0m.03; n° 346: id., douille conique garnie de trois barbelures comme des plumes; haut., 0m.03 à 0m.037.

Les pièces I-XVI, ci-après décrites et reproduites, ont été achetées par l'un de nous chez un antiquaire de Sardanelles, qui a nommé Kilia pour lieu de bivouaille (2). Les n° permettent de se reporter aux planches II et IV, et à la planch.



N° II Panse sphérique avec étranglement au départ du col. Haut., 0m.07 (col: 0m.03); diam. à l'embouchure, 0m.05, à la panse, 0m.04.

Verre irisé, teintes vertes et roses.

N° III. Panse piriforme, avec léger étranglement au départ du col. Haut., 0m.06 (col: 0m.02). Verre bleu transparent à irisation, teintes vertes et roses.

N° IV Panse ovale avec étranglement au col. Haut.,

0<sup>m</sup>085; diam. à l'embouchure, 0<sup>m</sup>07, à la panse,  
0<sup>m</sup>028; verre bleuâtre.

N° V Type analogue, haut., 0<sup>m</sup>06; verre bleuâtre.

N° VI. Enochœ sans pied, rappelant la forme de la  
cagina. Anse coudeée; autour de la base de l'anse, ra-  
tes du fil de bronze qui servait à suspendre le vase;  
haut., haut., 0<sup>m</sup>11; diam. à la base, 0<sup>m</sup>07, à la panse,  
0<sup>m</sup>09. Verre blanc mince et léger; belle irisation d'  
un bleu verdâtre, avec du rose par endroits. Brisé-  
re à la panse.

N° VII. Aryballe à anses coudeées; haut., 0<sup>m</sup>08; diam.  
à la base, 0<sup>m</sup>04; ou goutot, 0<sup>m</sup>025; max. à la pan-  
se, 0<sup>m</sup>07. Verre léger, transparent. Couleur blanc à la  
  
paixit, au goutot et aux anses. Des traces sur les an-  
ses et le pourtour du goutot. Dans les anses sont encore  
passés deux anneaux de bronze; à l'un d'eux est at-  
tachée une chaînette à quadruple torsade (4).

(1) Les n° 338-339 sont de petites amphores.

(2) Le même marchand était devenu acquéreur de plusieurs  
pièces de la collection Fr. Calvert, provenant de Koila, notam-  
ment les n° 280, 345, et, (cf. plus loin), du n° 400, pro-  
venant de Lysimacheia.

(3) Cf. Kisa, Das Glas im Altertum, Leipzig, 1908; t.

I, pl. 135, fig. 68.

(4) La technique des vases d'argile à anses de bronze est connue; cf. Pottier-Reinaudi, BCH, VII (1883), Ap. <sup>2</sup><sub>83</sub>, pliques de bronze appartenant à des vases de Myrina, p. 440 et suiv., pl. IV et V; cf. aussi Kisa, C. L., t. I<sup>o</sup>, p. 125, fig. 63 (pour les vases de verre).

N° VIII. Bol à bords légèrement inclinés vers l'intérieur. Diam. sup., 0<sup>m</sup>08; diam. max., 0<sup>m</sup>09; haut., 0<sup>m</sup>06. L'épaisseur des parois atteint 0<sup>m</sup>0025. Verre transparent blanc, à irisation rose et opaline.

N° IX (a-b) (fig. 2). Coupe sans pied à fond aplati. Diam., 0<sup>m</sup>25; prof., 0<sup>m</sup>06.  et ornée de 21 godrons renforçant le centre (1). Couleur beige-brun, transparent.

*Belle irisation violacée.* ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΟΗΝηΝ



Fig. 2 (IX<sup>a</sup> et IX<sup>b</sup>).

Fig. 2 (IX<sup>a</sup> et IX<sup>b</sup>). Amphorique. Ce vase entre dans la catégorie des verres incrustés de plaques multicolores. On sait que par la technique et la forme, ces balsamaires se révèlent d'origine égyptienne. Répandus partout à l'époque hellénistique, ils restent en usage jusqu'au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère (2). Haut., 0<sup>m</sup>06.

N° XI. Petite coupe en bronze. Diam., 0<sup>m</sup>075; ép., 1<sup>m</sup><sub>08</sub><sup>08</sup>  
0<sup>m</sup>015; haute., 0<sup>m</sup>35.

N° XII. Chien en terreacita, un collier à bullæ autour  
du cou, sur une base; figurine creuse, brisée en partie  
à l'arrière. Haut., 0<sup>m</sup>.09; Long. de la base, 0<sup>m</sup>.05.

N° XIII. Lampe d'argile; long., 0<sup>m</sup>.155, dont 0<sup>m</sup>.035  
pour le soc. Haut., 0<sup>m</sup>.03. Argile jaune-rose. Lion bondis-  
sant. C'est, comme on le verra plus loin, l'emblème de  
Lydimachos.

N° XIV. Trouse d'oculiste enfermée dans un tube  
en bronze, a, long. de 0<sup>m</sup>.17, diam. 0<sup>m</sup>.018; b, c, e, instruments  
en bronze; d, baguette de verre.

AK(A)AHMIA, A, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, N  
(18<sup>e</sup> siècle).

(2) Cf. Kisa, C. l. t. I, p. 11, fig. 11. p. 407; cf. par-  
ticulièrement p. 11, fig. 5 (amphore islamique égyptienne de  
la 18<sup>e</sup> dynastie). Autres exemples dans N. de Ridder, La  
collection de Clercq, t. VI (1909): Les terracuites et les  
verres.

(3) Cf. Pottier-Reinach, La nécrop. de Myrina, p. 212-  
213 et dict. Ant. Soglio-Pottier, s. v. Oculistae, à pro-  
pos de l'usage de ces boutonnets.

N° XV. Alabastre corinthien. Haut., 0<sup>m</sup>062; baguettes;  
zone de sphinx; chasse au lièvre; figures incisées 11.

N° XVI. Tête de Bes, en stéatite verte, d'un beau

22

poli qui fait penser à de la faïence. Long. max., 0<sup>m</sup>65;  
paut., 0<sup>m</sup>08; larg. max., 0<sup>m</sup>03. Sur derrière, six rangées de  
désins incisés en forme de boucles, figurant la chevelure;  
à l'avant, même stylisation pour représenter la bar-  
be; la cavité des yeux était sans doute originellement  
occupée par deux pierres précieuses. Un trou, profond de  
0<sup>m</sup>07, évidé par dessous le milieu de la pièce, il in-  
dique qu'elle était sans doute emmanchée. La stylis-  
ation des traits (sourcils, plis des paupières et des joues) se  
retrouve fréquemment sur les terres-cuites hellénistiques.

A part les n° 397 et 398, à part aussi les

**AKADAMIA** et **AOHNON**.



tiennent à la collection de l'artiste, toutes ces pièces re-  
présentent bien le moment d'une nécropole greco-ro-  
maine. La terre sigillata, de bonne qualité, ne peut  
appartenir qu'aux deux premiers siècles après J.C. Très  
peu d'objets, provenant des tombes attesterait l'an-  
cienneté de Kilia. Or voici sont-ils d'une provenance  
ou d'une authenticité douteuses. Ainsi une petite i-  
sole plate en albâtre de la collection Fr. Calvert<sup>(1)</sup>,

des armes primitives<sup>(3)</sup> un chaton arménien en or,

(1) Cf. Pottier, Cat. des vases du Louvre, p. 434 et suiv.

(2) N° 397; publiée par Virchow, Alt.-tegamarische Gräber, pl.  
XII, n° 7.

(3) Ibid. n° 398, hache; n° 399, hache marteau perforé.

assez suspect. (1).

Mentionnons enfin, bien qu'il ne s'agisse plus de Koila, une pièce ayant appartenu à la collection Fr. Calvert (2), et qui pourrait être de quelque importance pour l'histoire de la Chersonèse. C'est un poids en bronze, sans doute jadis doré, de forme presque carrée, sur lequel est représenté en léger relief un lion bondissant (fig. 3). Autour, on lit l'inscription suivante.

ΛΥ

Σ ΜΙ

Ανομαγρια

ΑΚΑΔΗΜΙΑ

ΑΩΗΝΩΝ



Le relief est assez mal exécuté, mais il est tout à fait isodone, avec  
tête porte à deux battants;  
de là semble sortir un ar-  
bre; devant la porte est un  
homme étendant le bras  
gauche vers une femme  
placée devant lui et vê-  
tu d'une robe à volants; entre eux, plus près de la fé-  
mme, un pilié planté en terre; dans le champ, au dessus du  
pilié, une étoile. Si la pièce est authentique, elle doit pro-  
venir plutôt d'Hissarlik que de Kilia, ainsi d'ailleurs  
que les N° 397 et 398.

La provenance de ce poids est certaine. Il a été trou-  
vé à Kardia, sur promontoire dit aujourd'hui Pa-  
kla-Burnu, qui s'avance au Sud dans le gol-  
fe de Xéros, l'ancien Melasikolpos. Cette pointe  
de Pakla Burnu porte des ruines encore non  
identifiées; la trouvaille du poids du plomb, dé-  
crit ci-dessus, serait un argument pour y placer  
l'ancienne Lysimacheia déjà en ruines au  
temps de Plinie, plutôt qu'au village d'He-  
xamili, au Sud de Kavak, où Kiepert croit re-  
trouver la même

A quatre kilomètres au Nor-Ouest de Ki-

## ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΟΗΝΑΝ

étend un plateau qui commande, la poin-  
te de la Chersonèse où l'on aperçoit les deux  
mers. A peu près à mi-chemin entre les deux vil-  
lages, au tekke dit de Khodjedil, nous avons rencon-

(2) Aujourd'hui en la possession de M. A. J. Reinach.

(3) (f. la lampe n° XIII.

(4) N° 400. Un poids tout à fait analogue appartient  
au musée du Louvre: salle des bronzes, M. N. C., n°  
1796, (acquis à Smyrne, en 1894). Cf. Papadopoulos  
Kerameus, Ta op. Lypor. Adad., 1875, et Cat. descript.  
des poids antiques du Mus. de l'école évangél., dans  
le Morior. t. I-II.

tre, parmi les ruines modernes, l'emplacement d'un site antique, qui semble avoir passé jusqu'ici inaperçus. Deux fragments d'inscriptions, une grecque, l'autre latine, permettent de dater approximativement l'établissement qui s'est élevé dans cette position dominante. D'autre part, les restes d'une église byzantine attestent qu'il a dû exister anciennement, à cet endroit, un lieu de culte; faire; à ce sanctuaire appartenait peut-être quelques chapiteaux en tuf, que nous avons retrouvés manqués dans les murs de maçonnerie superficia. Un de ces chapiteaux, que nous avons sauvé, présentait

**AKΑΔΗΜΙΑ**  **ΑΟΗΝηΝ**

té, au même endroit, le tout sur une colonnette en tuf, de 6<sup>m</sup>.88 de diamètre à la partie supérieure (1).

Haut. de la pierre, 3<sup>m</sup>.37; larg., 0<sup>m</sup>.265; l'inscription est gravée au-dessous d'une plinthe large de 0<sup>m</sup>.065, en faible saillie; haut. des lettres, 0<sup>m</sup>.055; interligne, 0<sup>m</sup>.025.

ΙΑΙΟC

A]ιαος ....

P ONE

Εδμα των οο] πόρ [μαρτώ?

TEKN

ι] τοι] Λιυτον....?

(1) Les pièces d'architecture tardive abondent; nous avons remarqué des jambages de niche ou des harastades de fenêtre en forme de demi-colonnettes engagées, plus

Un fragment d'inscription grecque était rencontré dans le mur d'un petit cimetière turc.

Dans une maison abandonnée, nous avons découvert un morceau plus intéressant d'inscription monumén-  
tale (fig. 4); provenant probablement de la frise d'  
un édifice ionique:

Long. de la frise, 0<sup>m</sup>42; haut., 0<sup>m</sup>22; finie à  
l'arrière; haut. des lettres: 1<sup>e</sup> ligne: 0<sup>m</sup>105; 2<sup>e</sup>  
0<sup>m</sup>07; interligne, 0<sup>m</sup>045; gravure extrêmement soi-  
gnée.



La 1<sup>re</sup> ligne, au bout des lettres les plus grandes, devait vraisemblablement contenir le nom du dieu auquel la dédicace est faite (1). A la 2<sup>e</sup> ligne étaient mentionnés les auteurs de la dédicace.

Plusieurs fragments d'une frise d'oves, haute de 0<sup>m</sup>16.8.  
époque byzantine sont maints chapiteaux finement tra-  
vailles des plaques décorées de rosaces et de torsades. U-  
ne fouille à cet endroit permettrait peut-être de recon-  
naître la primitive de ces morceaux.

(1) Notre restitution est fondée sur la forme des

Si les villes de la Chersonèse élévoit ainsi un temple en commun, il y a lieu de croire qu'elles formaient entre elles une sorte de confédération. Il devrait en être déjà ainsi au temps où les Athéniens, 353 et 343, envoierent des clérouques en Chersonèse, puisque les textes et les inscriptions qui se réfèrent à ces événements opposent aux Xeppornōtōs les Athéniens établis dans la Chersonèse (1). Peut-on croire qu'il en fut de même quand la Chersonèse passe aux mains des Romains? Il faut ici rappeler quelques faits. Une

lettres et sur l'exemple d'un autre nom trouvé en Bul-

garie:  $\frac{1}{2}$ (ori)  $\frac{1}{2}$ (fisi)n(o) M(assive)  $\frac{1}{2}$ (ch. ep. Mitt. h.

# ΑΚΑΔΗΜΙΑ



# ΑΘΗΝΩΝ



(1) Cf. P. Foucart, Les Athéniens dans la Chersonèse de Thrace, extrait des Mémoires de l' Acad. des Inscr., 1909, p. 30-35. Nous n'avons pas pu voir la dissertation de Schultz, *De Chersoneso Thracica*, Berlin, 1853.

une inscription de Testos<sup>(1)</sup> atteste qu'en 209 Ptolémée<sup>175</sup> voyagea.  
IV était encore maître de la Chersonèse, probablement cédée à Ptolémée III après ses victoires sur Chersonèse Seleukos II (vers 243<sup>(2)</sup>). Tite-Live raconte, d'après Polycle, comment, dans l'été de l'an 200<sup>(3)</sup>, Philippe<sup>3</sup> empara une à une des possessions ptolémaïques en Chersonèse de Thrace. Après la défaite du roi à Kynosképhales, en 196, Antiochos le Grand<sup>4</sup> et Bœus établissait l'autorité des Séleucides. Après la défaite de Xanthos<sup>(5)</sup>, d'Antiochos à Magnésie, Bœus, à son tour, dans le traité de 188, se fit reconnaître la Chersonèse au 1912 5. 275-215

## ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΟΗΝΩΝ

territoire qui avait appartenu à Antiochos<sup>(4)</sup>. Le nom

(1) Dittenberger, Orient.

(2) Polycle, V, 34, 7-8, ed. Büttner-Wobst. Bouche-Leclercq, Hist. des Lagides, I, p. 263.

(3) Liv., XXXI, 16, 5. Dans la Chersonèse, Philippe reçut la soumission volontaire d'Elaios et d'Alopékon-néos; Kallipolis et Miletos se livrent pacifiquement, ainsi que quelques îles moins fortifiées; La conquête s'achève par la prise d'Abydos.

(4) Pol. XXI, 48, 9. Χερσόνησος γένους καὶ ποταμοῦ τερπνοῦ γένους γένους γένους τοῦ Αρίστου σάργαν. Liv. XXXVIII, 39: Chersonesum in Europa et Lyssimachiam,

officier de cette nouvelle province du royaume de Pergame fut « ὁ ναῦτας Χερόνοος γε Βασιλεὺς τῶν τοιούτων »  
 (1). Le titre de son gouverneur est celui de *oçarn*.  
γένος τοῦ Χερόνοος γε τὸν ναῦτα τοῦ Βασιλεὺος τούτου (2).  
*castella, ricos, agros, quibus, finibus tenebat Antiochus.* Antiochos III avait évacué la Chersonèse en  
 190; cf. Liv. XXXVII, 31 et 33; Appien, Syr. 21,  
 24 et 29.

(1) En 183, on voit des troupes pergaménienes passer τὸν ναῦτα Χερόνοος, Dittenberger, Orient. gr., n° 330.

(2) C'est le titre que portait ~~le strategos~~ à qui Menos de

**ΑΚΑΔΗΜΙΑ**  **ΑΟΗΝΩΝ**

ville, lors des incursions de Menes, roi des Kainiens et des Barbes (vers 153-149); cf. Dittenberger, Orient. gr., n° 339, l. 13. Le strategos, qui s'appelait Heaton, était peut-être le successeur du *lōrragos Eumenis* préfet, qui, de concert avec le *roitelet* Thrace Atlesbis, sans doute chef des Sapéens, envahit, en 172/1, le royaume de Hotys, l'allié de Persée (Liv. XLII, 67).

Cette strategie de la Chersonèse ne devait pas dépasser Maronee et Ainos, à l'Ouest, Disanthe et Périmbos, à l'Est. Au delà de Périmbos, l'Acous oçarnia, dont on a vu que Bizye était la capitale, s'avancait jusqu'à Apollonia (Ptolémée, III, 12; Eph. ep.,

~~St. Georges et Hos~~  
~~en Grèce~~

Éuménès II paraît avoir fait reconstruire Panion<sup>(1)</sup>, et relever le Makron Teichos, mur de 40 stades, qui traversait l'isthme à la hauteur de Lissimachia et protégeait la Chersonèse contre les incursions des Thraces<sup>(2)</sup>.

La domination s'étendait au moins jusqu'à Bisantin<sup>(3)</sup> (Rhodosto)<sup>(3)</sup>, dont les belles carrières de marbre sont connues par les inscriptions trouvées dans les environs (1875, II, p. 252; Arch. Epigr. Mitt., X (1886), n° 4, p. 240); IGR R, fasc. I, n° 677; n° 801: οραντος Αουρινιανοι ορφι Ηεριδον. Peut-être l'influence des rois de Pergame s'est-elle exercée sur cette stratégie, bien que Terés, qui semble faire partie de la dynastie, fut le beau-frère de Pergame. Mais il est probable que l'empereur romain, qui fit construire une ville à l'emplacement de l'ancienne Bizanthe, ait été également influencé par cette stratégie, et qu'il ait fait établir une garnison romaine à l'entrée du Danube, pour empêcher l'invasion des Thraces qui resta un royaume indépendant jusqu'en 46 ap. J. C.

(1) A en croire la dédicace où il est célébré comme le vainqueur des Thraces, cf. Denec, BCH, 1900, p. 165; Dittenberger, Orient. gr., n° 301.

(2) Cf. Strabon, VII, fragments 51 et 55; Pline, IV, 43 et 48; Ptolémée, III, 11, avec la note de C. Müller, p. 476.

(3). Voici les trois dédicaces qui ont été trouvées en l'honneur d'Éuménès II, d'Attalos II, et de leur épouse Stratoniké; Dittenberger, Orient. gr., n° 302-304. Pour la date (142), cf. Ferguson, Clas. Philol., 1906, p. 233.

ΑΚΑΔΗΜΙΑ, ΑΟΗΝΩΝ



bre (1) étaient peut-être compris dans les possessions personnelles que les rois de Pergame paraissent à être taillées dans leur province thrace, et desquelles les empereurs héritèrent (2). Une certaine autonomie semble avoir été laissée cependant aux villes. Nîmoi, distos conservait le droit de frapper monnaie; et le avait ses assemblées du conseil et du peuple (3).

178

(1) Cf. Dumont, Archives des missions, 1876, Inscriptions de la Thrace, p. 64. Pour les carrières, Stobm, VII, pl. 55.

(2) Sur les Ngi Attalici, cf. Léon, De lege agrari, II, 50, et plus haut, p. 284 note 2.

(3) Cf. le décret bien connu de l'empereur de Mèras de Sefer Sittenberger, 179, avec le commentaire de H. von Fritz et A. Hornemann, 1908,

p. 1 à 13. Contrairement à ce qu'on nous ne croit pas que les Xeppornotis, nommés par Polybe (XXVI, 6) parmi les peuples autonomes qui ont participé au traité entre Euménès II de Pergame et Pharnakès du Pont, en 179, soient les habitants de la Chersonèse de Thrace; ce seraient ceux de la Chersonèse lourique, voisins sans doute du Scamnde Gordatos, qui a signé aussi le même traité; cf. A. J. Reinach, Rev. arch., 1909, II, p. 59 et suiv. C'est par confusion avec Nobidas qu'il a été dit à cette place que distos avait été reconnu autonome en 188. On avait montré précédemment, dans

ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΟΗΝΩΝ

Aussi n'y a-t-il rien d'impossible à ce que, au lendemain de la mort d'Attale III (133), les villes de la Chersonèse se soient groupées en un <sup>179</sup> nomor.

Le nomor devint-il un conventus? On sait que le terme est pris en deux sens différents: c'est tantôt la circonscription judiciaire ou conventus juridicus, tantôt la colonie formée par les Romains domiciliés, conventus civium Romanorum, ou cives Romani qui consistent. En faveur de la première hypothèse, on pourra faire re-

~~le~~ même article, 1908, II, p. 194, pas quelle erreur certains auteurs auraient été amenés à parler quelquefois d'une régence thrace de la partie <sup>partagée entre</sup> de Smyrne et le roi de Pergame (cf. ci-dessus, p. 282, n. 5).

Le général romain qui, sur la demande de Ménas de Tessé, vint délivrer la Chersonèse, après l'invasion des Thraces, qui s'y étaient jetés à la mort du dernier roi de Pergame (133), était le préteur M. Cosonius, qui commandait depuis 185 en Macédoine. On peut ajouter que le sarcophage d'un certain Cosonius ingenius, trouvé à Dervna, près de Philippopolis (Arch. ep. Mitth., 1886, p. 192) permet de supposer, ou la rareté du nom, que Cosonius fut le premier patronus de ces peuples thraces.

marquer que les *conventus* juridici ont très souvent pour chef-lieu un *municipium honore* du droit de frapper monnaie. Ce c'est, on l'a vu, le cas de Koisla, et il faut ici rappeler qu'une séie de monnaies de la ville montre précisément un temple <sup>180</sup> triostyle, où l'intérieur duquel se voit un dieu, tenant de la main gauche une cornucopia, dans la droite, semble-t-il, une statue de Typhé<sup>(1)</sup>. Serait-ce le temple fédéral situé autrefois à l'emplacement des ruines de Khodjäderé, à une heure au dessus de Koisla, sur un plateau élevé d'où l'on domine toute la Chersonèse?

<sup>(1)</sup> British Mus. Cat., Thracian coins. Les attributs indiquent peut-être à reconnaître  le Genius de la cité. On trouve aussi ailleurs la cornucopia, ou isolée, ou associée à une proie de gaulle. D'autres monnaies portent au revers la statue de Silène ou de Marsyas. C'était, on le sait, l'emblème ordinaire des colonies romaines. Le fait porte à croire que Koisla fut un *municipium*, soit de la 1<sup>e</sup> catégorie, celle dans laquelle tous les citoyens jouissaient de la *civitas romana*, soit de la 2<sup>e</sup>, celle où la *civitas* était conférée à tous les décurions: cf. Tournier, *Municipium*, dans *Duglio-Pottier*, *dict. Antiq.*, s. v.

On faveur de la seconde acceptation du mot conven-  
tus, on peut invoquer les ~~spaque~~<sup>spaque</sup> ou ~~équivalentes~~<sup>équivalentes</sup> ~~Parcours~~<sup>Parcours</sup> qui figurent aussitôt après le ~~Spes~~<sup>Spes</sup> dans une inscri-  
ption de Testos(1) Les cives Romani étaient dits qui  
negotiantur aussi bien que qui consistant(2). On peut  
faire valoir aussi le nombre relativement considéra-  
ble des inscriptions latines trouvées dans la région;  
il s'ajoute celle qui est ici le point de départ  
de nos recherches.

La question ne paraît pas pouvoir être isolée en  
avec les documents dont on dispose actuellement(3).

(1) Hauret, BCLH, 1886, p. 56. On ne saurait invoquer  
ette inscription sans une conjecture, j'en fais une. El-  
  
la <sup>la</sup> ~~confirme~~ prouve que l'assurance de citiens romains  
était nécessaire à Testos qui n'avait pas la civitas ro-  
maine; il n'aurait pas une même raison d'être à Kastell  
qui possédait ce droit.

(2) Koenemann, art. Conventus, dans Pauly-Wissowa, Real-En-  
cyclo. - Koenemann a classé, col. 1185, Testos parmi les con-  
ventus civium Romanorum.

(3). L'existence d'une sorte de conventus est d'autant  
plus vraisemblable que, jusqu'à la réduction de la Thrace  
en province, en 46, la Chersonèse, restait détachée et isolée.  
Il est probable que Claude l'incorpore à la province  
nouvellement créée. Pour l'y mieux rattacher, il crée

Mais il permettait de la poser, et, en tous cas, d'  
à Apollon, à la rencontre des routes venant d'Ainos, de Chersonèse, et de Perinthos, la colonia Claudia Apollensis, qui devint avec Perinthos la plus grande ville de la région (cf. Hirschfeld, dans Pauly-Wissowa, s. v. Apollon). Mais Vespasien aurait modifié cet état de choses; c'est du moins ce qu'il semble, si l'on rapproche ici quelques témoignages: d'un côté, Eustathie (ad Dionys., 270 et 323) nous apprend que Vespasien détacha la Thrace de l'Europe pour la rattacher à l'Asie; d'autre part, Malalaus (X, p. 269<sup>8</sup>) montre le même empereur transformant Perinthos en métropole sous l'appellation d'Herakleia; enfin, une inscription donne, également sous l'espasien, AKRAAHMIA un procurator provinciae HellēnōN ponti (CIL, VI, 875; cf. Denkschr. Hochspr., II, 378).

On peut en conclure que ces deux méritent plus de crédit qu'on ne leur en a accordé (cf. Marquardt, I, 199). Il suffit d'admettre qu'il ne s'agit pas de la Thrace entière, mais de la Thrace helléspontique. Vespasien avait pu expérimenté, lors de son avènement, l'utilité qu'il y aurait à réunir les deux rives de l'Hellespont sous un même gouvernement. N'est-il pas raisonnable d'admettre qu'il crée une province Helléspont, avec Perinthos-Herakleia pour métropole et résidence du procurator? La Chersonèse de Thrace fut, semble-t-

entrevoir quels progrès avait fait la romanisation en Chersonèse, à l'époque où les chersonesiti s'unissaient pour élever un temple, probablement au dieu suprême de Rome, Jupiter Optimus Maximus.

Il, incorporée à cette nouvelle province, qui ne survécut pas sans doute à Domitien. La Chersonèse ne reçut peut-être un procurator spécial que sous Trajan, quand la Thrace devint province prétoire avec de procuratienne. C'est sous Trajan que se place l'inique regionis chersonesitorum procurator Augusti qui soit connue (CIL, III, 726). Marquardt suppose que deux de ces procurateurs de la Thrace devaient être celui de la Chersonèse.

ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΟΗΝΩΝ

km. in Bulgarien, (Viatore, p. n° 19), un autre sous Domitien (Borghesi, III, 874; Dumont, Inscript., n° 72%).

~~De scriptis~~